

# PRIX Pôle-relais lagunes méditerranéennes 2019



## APPEL À PROJETS

**Préserver les zones humides pour le  
bien-être des populations**

Date limite de réponse : 13 décembre 2019

Remise du Prix : juin 2020 au Congrès mondial de la nature de  
l'UICN à Marseille

**C**réé en 2011 par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, ce prix s'adresse aux porteurs de projets exemplaires ou innovants en zones humides, afin de contribuer à l'amélioration de la reconnaissance de ces milieux et de favoriser leur gestion durable.

[www.pole-lagunes.org/prix](http://www.pole-lagunes.org/prix)

Son objectif est double :

- mettre en lumière des actions exemplaires et innovantes menées en zones humides par un acteur local,
- susciter des vocations auprès des élus et maîtres d'ouvrage.

Quatre éditions de ce Prix ont déjà eu lieu :

- **en 2011**, le prix a été décerné au Syndicat mixte des étangs littoraux (34) pour son programme « Vert Demain » relatif à la réduction de l'usage des pesticides et engrais en milieu urbain. Cette édition a été marquée par la remise du prix par Madame la Ministre Nathalie Kosciusko-Morizet à *Alain Bonafoux, Président du Siel*, accompagné des représentants des communes de Palavas, Lattes, Mireval, Villeneuve les Maguelone, Pérols, Vic la Gardiole et Frontignan, ainsi que Monique Petard, Présidente de la CLE du SAGE Lez Mosson Étangs palavasiens.
- **en 2013**, sur le thème de la culture et création artistique, remis au Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (11) pour les « Archives du Sensible ». *Mme Bat, vice-présidente de la commission culture du Parc*, s'est vue remettre le prix des mains de M. Schiavetti, Président du Parc naturel régional de Camargue, en présence de M. Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, lors de la fête du Parc naturel régional de Camargue, en octobre 2013.
- **en 2015**, le thème choisi "S'adapter aux changements climatiques" faisait écho à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui a eu lieu la même année sur Paris. Le Parc naturel régional de Camargue(13) a été primé pour la coordination d'une gestion adaptative des étangs et marais des salins de Camargue. *David Grzyb, Président du PNR de Camargue*, a reçu le prix. A l'occasion de la COP21, les acteurs du projet se sont rassemblés au Grand Palais à Paris : Odile Gauthier, Directrice du Conservatoire du Littoral, Jérôme Bignon, Sénateur et Président de Ramsar France, Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Pierre Weick, Directeur de la FPNR, Régis Vianet,



Directeur du PNR de Camargue, François Moutou, Vice-Président de la Société Nationale de Protection de la Nature, et Jean Jalbert, Directeur de la Tour du Valat.

- **en 2017**, sur le thème « Économie et biodiversité », le prix a été remis à Christophe Guinot, ostréiculteur de l'étang de Salses-Leucate (11), accompagné par *Pierre Santori, vice-président du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée*, pour l'initiative de valorisation des déchets conchylicoles conjointe avec le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Le prix a été remis à l'occasion des Assises nationales de la biodiversité à Ajaccio par Agnès Simonpiétri, conseillère exécutive de Corse et présidente de l'Office de l'Environnement de la Corse.

**Pour la cinquième édition, le thème: « Préserver ou restaurer les zones humides pour le bien-être des populations » a été choisi par les membres du COPIL du Pôle-relais lagunes méditerranéennes.**

Ce Prix a pour ambition de récompenser des projets qui préservent ou restaurent les zones humides en favorisant le bien-être des populations.

Lorsqu'elles sont préservées et gérées de façon durable, les zones humides sont, pour la population, des sources de multiples bienfaits économiques, sociaux et culturels.

Elles sont également des précieuses alliées des populations face aux canicules, inondations, pollutions...et face au stress et aux maladies en général puisqu'il est de notoriété que la nature apporte de nombreux bienfaits pour la santé psychique et physique.

Structures porteuses du Pôle-relais lagunes méditerranéennes :

Avec le soutien technique ou financier :



# REGLEMENT 2019

## 1. Contexte

Les services écologiques reflètent les bénéfices que les êtres humains tirent de leur environnement naturel, notamment en termes de bien-être social et culturel.

Les zones humides nous rendent de très nombreux services et cela gratuitement. En préserver les fonctions et leur bonne santé est essentiel pour garantir un développement durable et assurer la survie de l'humanité !

A l'occasion de l'accueil par la France du Congrès mondial de la nature de l'UICN (en juin 2020 à Marseille), il s'agit d'attirer l'attention sur la mise en œuvre, sur le littoral méditerranéen, d'une politique locale en faveur des zones humides et du bien-être des populations qui en dépendent.

**Dans l'objectif de faire connaître les possibilités et atouts de la préservation de ces milieux, ce prix récompensera les initiatives ayant fait le choix de valoriser les zones humides pour les bienfaits qu'elles procurent aux populations, tout en améliorant leur fonctionnalité et diversité.**

## 2. Le concours

La participation au concours est gratuite.

Elle est ouverte à tous les porteurs de **projets sur les zones humides de communes littorales des régions Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.**

Ce concours récompense des initiatives qui ont eu lieu au cours des 5 dernières années (2015 à 2019). Une seule initiative sera distinguée mais le jury se réserve la possibilité d'attribuer des prix spéciaux.

**Ce Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes est de nature honorifique. Aucune récompense monétaire ne sera attribuée mais le Prix offrira au porteur de projet et à son territoire une visibilité, notamment médiatique, dans le cadre de la manifestation de remise au Congrès mondial de la nature de l'UICN (cf. §5.)**

## 3. Candidatures

### 3.1. Qui peut répondre ?

Peuvent répondre à cet appel à projets les collectivités locales (communes, EPCI, syndicats mixtes) ou autres gestionnaires publics et privés de zones humides dans les régions Occitanie, SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Corse, ayant porté un projet, sur une commune littorale, en lien avec le thème « Préserver les zones humides pour le bien-être des populations ».

Le prix sera remis au représentant de l'initiative accompagné d'un ou plusieurs élus de son territoire.

### 3.2. Echéances

Le concours est ouvert jusqu'au 13 décembre 2019.

Le ou les candidats lauréats seront prévenus au moins 3 mois avant la remise des prix

### 3.3. Contenu des dossiers de candidature

Le formulaire de candidature est disponible sur Internet : <https://forms.gle/BKmT6tvPAZGLV1v68> et doit être rempli en ligne.

## 4. Sélection des candidatures

### 4.1 Jury

Le jury sera composé de membres du Comité de pilotage du Pôle-relais lagunes méditerranéennes et de toute autre personne jugée nécessaire spécialisée dans la thématique du concours 2019.

Ce Comité de pilotage est composé de représentants des structures suivantes : Agence française pour la biodiversité, DREAL d'Occitanie, de PACA et de Corse, agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (délégation de Marseille et de Montpellier), des régions Occitanie et SUD PACA et des trois structures animatrices du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, que sont la Tour du Valat, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

### 4.2 Critères et modalités de choix

La sélection des dossiers se fera en deux temps :

#### 4.2.1. Une vérification de l'éligibilité du dossier de candidature

L'équipe du Pôle lagunes vérifiera la pertinence et l'éligibilité des actions proposées pour le concours, selon l'ensemble des critères ci-après :

- projet en adéquation avec le thème « Préserver les zones humides pour le bien-être des populations » ;
- projet portant sur la restauration d'une zone humide ou la préservation de zone humide menacée (urbanisation, pression agricole, autre pression) ;
- projet situé sur une commune littorale ;
- projet réalisé sur la période 2015-2019.

Les actions de communication et de sensibilisation ne sont éligibles que si elles accompagnent un projet concret de préservation ou restauration.

Toute candidature incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des organisateurs ne puisse être engagée.

#### 4.2.2. Une évaluation du dossier par le jury

Des éléments de précision pourront être demandés si besoin sur les dossiers jugés éligibles. Durant cette deuxième étape, le jury évaluera les dossiers selon les critères suivants :

##### a) Nature des initiatives et leur compatibilité avec le bon fonctionnement de la zone humide :

Les initiatives éligibles seront de nature technique (par exemple, de manière non exhaustive : préservation / restauration ou reconquête de zones humides qui jouent un rôle d'espaces verts et de réservoirs de biodiversité en zones urbaines, d'ecoparc aux portes de la ville, de zones d'expansion de crues ou réhabilitation d'espaces à l'abandon). Elles seront de préférence accompagnées d'actions de sensibilisation, ou de concertation avec les divers acteurs afin de favoriser une prise de conscience relative à un enjeu pour les zones humides. Les initiatives seront analysés sur des critères sociétaux : incitation des populations à renouer avec des sites naturels méconnus, à enrichir ses connaissances sur le patrimoine naturel local et ses fonctions ...

Les usages et aménagements autour du site devront être compatibles avec le bon fonctionnement de la zone humide.



b) **Transversalité des politiques publiques dans le cadre du projet concerné et impliquant les acteurs autour de ce thème :**

L'initiative présentée sur la/les zones humides devra avoir des retombées sur le territoire, en favorisant l'appropriation de ses enjeux et de ses problématiques par les acteurs locaux et les citoyens. Elle démontrera la prise en compte des différentes politiques publiques (telles que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, le tourisme, le paysage, la gestion des inondations, le volet social, etc.) dans la construction du projet.

#### 4.2.3. Décision du jury

Le jury attribuera un ou plusieurs prix. Par ailleurs, le jury pourra proposer un prix spécial selon des critères qui lui paraissent pertinents en fonction des candidatures.

Le jury veillera à ce que l'initiative primée ne soit pas isolée, mais qu'elle s'inscrive bien dans une démarche plus globale de développement durable. Les liens et implications des structures gestionnaires des zones humides concernées par le projet seront appréciés.

### **5. Remise de Prix**

La remise du Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes aura lieu à l'occasion du Congrès mondial de la Nature de l'UICN en juin 2020 à Marseille. L'invitation au congrès et les frais de déplacements des lauréats seront pris en charge.

Organisé tous les quatre ans, ce Congrès rassemble plusieurs milliers de leaders et décisionnaires issus de gouvernements, de la société civile, du monde des affaires et du milieu universitaire, pour relever les défis actuels de notre planète. Le dernier Congrès de 2016, qui s'est tenu à Hawaï, aux États-Unis, a attiré plus de 10 000 participants de 180 pays, généré plus de 21 000 articles de presse et touché 75 millions de personnes grâce aux réseaux sociaux.

### **6. Charte de communication**

Ce Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes vise à mettre en valeur et à diffuser, au niveau local et national, des actions exemplaires et innovantes réalisées en zone humide par un acteur local d'une commune littorale.

Les organisateurs mettront en œuvre des actions de communication telles que l'édition et la diffusion d'une plaquette spécifique aux lauréats de Prix, un communiqué ou conférence de presse lors de la remise de prix, afin de promouvoir des articles ou annonces dans la presse écrite et audiovisuelle. Les lauréats seront invités à se prévaloir de leur prix sur leurs supports de communication (e.g. site Internet, lettres d'information locales, panneaux). Les lauréats ne devront pas communiquer sur leur sélection avant la remise de prix officielle.

## 7. Engagement des participants

### **7.1. Diffusion des informations**

Du seul fait de leur participation au Prix du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, les candidats autorisent les organisateurs à diffuser et à reproduire toute information relative à leur dossier (notamment les photos et documents). Les organisateurs pourront demander des documents complémentaires qui seront eux-mêmes soumis à l'acceptation de leur diffusion.

### **7.2. Sincérité des informations**

Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leurs dossiers de candidatures que des informations exactes et sincères et à ne pas omettre des renseignements qui seraient susceptibles d'altérer le jugement du jury. Le jury s'octroie la possibilité de vérifier les informations données par les candidats.

### **7.3. Acceptation du règlement**

La candidature au Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## 8. Clause d'annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le Prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes si les circonstances l'obligent. Dans ce cas les candidats seront tenus informés le plus rapidement possible.

## **CONTACT**

Pour tous renseignements complémentaires :

Katia LOMBARDINI, Chargée de mission PACA du Pôle-relais lagunes méditerranéennes à la Tour du Valat Tél : 04 90 97 29 56 / Courriel : [lombardini@tourduvalat.org](mailto:lombardini@tourduvalat.org)



## Un réseau de Pôles-relais Zones Humides labellisés

Les Pôles-relais Zones Humides ont été initiés en 2001 à l'issue du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides, pour susciter et accompagner les initiatives locales en faveur d'une gestion durable des zones humides.

Aujourd'hui, cinq Pôles-relais sont coordonnés par l'Agence française pour la biodiversité et s'intéressent à l'ensemble des zones humides : lagunes méditerranéennes ; marais Atlantiques, Manche et mer du Nord ; mares, zones humides intérieures et vallées alluviales ; zones humides tropicales ; tourbières. Depuis 2014, ils bénéficient d'un label national de reconnaissance de leur action de diffusion et d'échange de connaissances, et sont au cœur de l'actuel Plan national d'action pour les milieux humides.

## Une gestion plus durable des lagunes méditerranéennes

Centre de ressources, outil permettant de catalyser les initiatives territoriales, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est un dispositif innovant, au service des acteurs des milieux lagunaires sans distinction géographique ou administrative. Coordonné par la Tour du Valat en PACA, il s'appuie sur le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse pour être au plus près du terrain.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes encourage une gestion durable de ces milieux en apportant connaissances et conseils à l'ensemble des acteurs au moyen de diverses actions :

- transfert de connaissances par le biais de son site Internet, sa Lettre des lagunes, sa base de données bibliographiques,
- organisation de journées d'échange entre les acteurs, de formations,
- actions de communication et de sensibilisation dont ce Prix fait partie.

Retrouvez toute l'actualité des lagunes sur :